

2.3- Mme le Maire fait remarquer au Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'augmentation d'impôts et que les taux d'imposition pratiqués sont bas si on les compare aux taux moyens nationaux ou départementaux.

	Taux communal	taux moyen départemental	taux moyen national
Taxe d'habitation	8.32	24.38	23.54
Taxe foncière (bâti)	8.00	21.05	19.67
Taxe foncière(non bâti)	32.49	50.94	48.18

Le taux de la taxe sur les Ordures Ménagères fixé par le conseil communautaire et qui s'applique sur les bases du foncier bâti est de 10%. Cette taxe est prélevée par la Communauté de Communes du Conflent qui exerce la compétence ordures ménagères.

2.4- Mme le Maire fait une analyse rapide des principaux postes de dépenses : le poste le plus important est les frais de personnel et charges de sécurité sociale (137 500€)

3-LE BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2011

3.1-les principaux postes en dépenses sont les suivants :

-l'aménagement des abords de la maison communale : 199 000€ TTC

-la rénovation des fontaines : 30 000€TTC

Les subventions obtenues, les sommes dégagées du fonctionnement et la récupération de TVA permettent d'équilibrer le budget.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, VOTE le budget Primitif 2011 –section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal par 10 voix pour, -1 abstention (J.M Pacull)- VOTE le budget primitif 2011-section investissement.

Questions diverses :

Rectification de la délibération du 07/02/2011: conditions de location de la salle de la maison communale aux Associations Molitgeoises :

Tarif : gratuit,

caution pour dégradations : 500 euros,

caution pour ménage de la salle y compris toilettes : 120 euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h .

Le Maire,
Huguette BROCH